

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2018 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2014 à 2018, relativement à un investissement que vous avez fait en 2013 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)		1	
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)		2	
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+	3	
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			5
Revenu total servant à calculer la déduction			

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2018

Partie inutilisée des déductions au début de 2018

Important: Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2017.

Partie relative à 2013 (ligne 31, colonne C)		20	
Partie relative à 2014 (ligne 32, colonne C)	+	21	
Partie relative à 2015 (ligne 33, colonne C)	+	22	
Partie relative à 2016 (ligne 34, colonne C)	+	23	
Partie relative à 2017 (ligne 35, colonne C)	+	24	
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.			25
Partie inutilisée des déductions au début de 2018			
Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2018)	+	26	
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=		27
Montant de la ligne 5 _____ × 30%			28

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2018.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2018.

Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.

Déduction relative au RIC utilisée en 2018

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2019

	A Montants des lignes 20 à 24 et 26	B Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2018	C Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2019 (col. A – col. B)
Partie relative à 2013*	(20)		30
Partie relative à 2014	(21)		31
Partie relative à 2015	(22)		32
Partie relative à 2016	(23)		33
Partie relative à 2017	(24)		34
Partie relative à 2018	(26)		35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaier le montant de la ligne 29.	Total	=	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2019 la partie inutilisée de la déduction relative à 2013.

